

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2018

ORGANISMES EXTÉRIEURS AU PARLEMENT - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 19 BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« public »,

insérer les mots :

« de l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.